



Bilan du schéma départemental de gestion cynégétique 2004 / 2010 du Doubs

Adeline Tonnin

► To cite this version:

Adeline Tonnin. Bilan du schéma départemental de gestion cynégétique 2004 / 2010 du Doubs. Sciences de l'environnement. 2011. hal-01877053

HAL Id: hal-01877053

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01877053>

Submitted on 19 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

MASTER FAGE
Biologie et Ecologie pour la Forêt, l'Agronomie
et l'Environnement

Spécialité
FGE

BILAN DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION
CYNEGETIQUE 2004 / 2010 DU DOUBS

ADELINE TONNIN

Mémoire de stage, soutenu à Nancy le 07/09/2011

DUVERGNE Cindy, chargée de mission SDGC

Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs,
25 360 GONSANS



REMERCIEMENTS

Je remercie la Fédération Départementale des Chasseurs pour m'avoir accueillie pendant ces cinq mois, et tout particulièrement Cindy DUVERGNE, chargée de mission SDGC, qui m'a encadrée pendant ce stage. Elle a été un élément essentiel au bon déroulement de mon stage, notamment en m'apportant son savoir et son soutien. Outre d'avoir beaucoup appris en sa présence, elle a été de bons conseils pour la préparation de candidatures et d'entretiens pour l'après-master.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel de la Fédération, et tout particulièrement au Directeur et au Président pour leur accueil. Les techniciens, de part leurs connaissances du terrain, ont été essentiels à la bonne compréhension de certains aspects de mon stage.

Pour sa bonne compagnie et les bons moments passés ensemble, je tiens à remercier Anthony, autre stagiaire à la FDC 25.

Ce stage s'est déroulé au sein d'une équipe chaleureuse et passionnée et je les en remercie.

Je n'oublie pas tous ceux et celles qui m'ont aidé d'une façon ou d'une autre lors de la réalisation de mon stage.

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES.....	1
LISTE DES TABLEAUX	1
LISTE DES ABBREVIATIONS	2
I. INTRODUCTION.....	3
II. CONTEXTE.....	5
A. Organisation et structures de la chasse.....	5
1. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.....	5
2. Fédérations des Chasseurs.....	5
3. Les sociétés communales de chasse	6
B. La chasse dans le Doubs	6
1. L'organisation de la chasse dans le Doubs	6
2. Les modes de chasse et les chasseurs du Doubs	9
III. DEMARCHE.....	10
A. Collecte des informations et des données	10
1. SDGC 2004/2010	10
2. Collecte d'informations auprès des services technique et administratif.....	10
3. Utilisation de la base de données	11
4. Enquête annuelle	11
B. Traitement des données	11
1. Bilan des actions.....	11
2. Evolution des prélèvements entre 2004 et 2010	11
C. Rédaction et conception du document	12
1. Partie 1 : Bilan des actions du SDGC 2004/2010.....	12
2. Partie 2 : Fiches « espèce »	13
IV. BILAN DU SDGC 2004 / 2010 ET SON INTERPRETATION.....	14
A. Bilan des actions.....	14
1. Taux de réalisation du SDGC 2004/2010.....	14
2. Disparité de réalisation entre les enjeux	14
3. Réalisation de l'enjeu « Habitats & Espèces »	14
4. Réalisation de l'enjeu « Communication & Formation »	20
5. Réalisation de l'enjeu « Pratiques cynégétiques & Modes de chasse »	21
B. Bilan des espèces	23
V. CONCLUSION/PERSPECTIVES.....	24
VI. CONCLUSION PERSONNELLE.....	24
VII. BIBLIOGRAPHIE.....	25
ANNEXES	

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des ACCA sur le territoire métropolitain	6
Figure 2 : Organigramme fonctionnel de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs	7
Figure 3 : Organisation fonctionnelle de la chasse dans le Doubs	8
Figure 4 : Découpage du département en Unités de Gestion et Pays Cynégétiques	8
Figure 5 : Occupation du sol dans le département du Doubs	9
Figure 6 : Catégories socioprofessionnelles des chasseurs du Doubs	9
Figure 7 : Répartition des actions par enjeu	10
Figure 8 : Formule permettant de calculer le taux de réalisation	11
Figure 9 : Formule permettant de calculer le taux d'accroissement	12
Figure 10 : Etat de réalisation du SDGC 2004/2010	14
Figure 11 : Etat de réalisation des actions par enjeux	14
Figure 12 : Objectifs spécifiques de l'enjeu « Habitats & Espèces »	15
Figure 13 : Taux de réalisation de l'objectif	15
Figure 14 : Taux de réalisation de l'objectif spécifique « aménagement du milieu »	17
Figure 15 : Taux de réalisation de l'objectif spécifique « Interaction espèces/milieu »	17
Figure 16 : Taux de réalisation de l'objectif spécifique "relation avec les acteurs du milieu"	18
Figure 17 : Taux de réalisation de l'objectif spécifique "gestion cynégétique"	19
Figure 18 : Répartitions des actions dans les différents objectifs de l'enjeu « Communication & Formation »	20
Figure 19 : Etat de réalisation des objectifs de l'enjeu « Communication & Formation »	21
Figure 20 : Répartition des actions selon les objectifs de l'enjeu « Pratiques cynégétiques & Modes de chasse »	22
Figure 21 : Etat de réalisation des objectifs de l'enjeu « Pratiques cynégétiques & Modes de chasse »	22
Figure 22 : Plans de chasse "chevreuil"	23
Figure 23 : Evolution des prélèvements de lièvres par UG entre 2004 et 2010	23
Figure 24 : Evolution des réalisations de lièvres à partir de 2003	23

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etat de réalisation des actions de l'objectif spécifique « suivi des espèces »	15
Tableau 2: Etat de réalisation des actions de l'objectif spécifique « aménagement du milieu »	17
Tableau 3 : Etat de réalisation des actions de l'objectif spécifique « Interaction espèces/milieu »	17
Tableau 4 : Etat de réalisation des actions de l'objectif spécifique "relation avec les acteurs du milieu"	18
Tableau 5 : Etat de réalisation des actions de l'objectif spécifique "gestion cynégétique"	19

LISTE DES ABREVIATIONS

ACCA :	Association(s) Communale(s) de Chasse Agrée(s)
ANCGG :	Association Nationale de la Chasse au Grand Gibier
CDCFS :	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
DDT :	Direction Départementale des Territoires
DIREN :	Direction Régionale de l'Environnement
JEFS :	Jachère Environnement Faune Sauvage
FDC :	Fédération Départementale des Chasseurs
FDC 25 :	Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs
FNC :	Fédération Nationale des Chasseurs
FRC :	Fédération Régionale des Chasseurs
IC :	Indice de Consommation
IKA :	Indice Kilométrique d'Abondance
ONCFS :	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF :	Office National des Forêts
ORGFH :	Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats
SAU :	Surface Agricole Utile
SDGC :	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
STH :	Surface Toujours en Herbe
RTE :	Réseau de Transport d'Electricité
UG :	Unité de Gestion

I. INTRODUCTION

Pendant des millénaires, la chasse a été une activité de subsistance (Corinne, 2000), aujourd'hui, elle est devenue une activité de loisirs. Elle n'en garde pas moins un fort impact économique et social dans notre pays. En effet, avec plus de 2,3 milliards d'euros de flux financiers, 23000 emplois et 1400000 pratiquants, la France est le premier pays cynégétique d'Europe (FNC, 2011).

La chasse est un loisir, qui utilise des armes et prélève une ressource naturelle renouvelable, la faune sauvage. De ce fait, depuis le XIX^{ème} siècle, elle est de plus en plus réglementée, avec notamment, l'instauration des premiers permis de port d'armes de chasse, en 1810 par Napoléon 1^{er} (Napoléon & Duc de Bassano, 1810) et de la police de la chasse, par la loi du 3 mai 1844. De plus, depuis la deuxième guerre mondiale, des mesures sont adoptées pour gérer les prélèvements et protéger les espèces menacées (Terrel, 2006). En 1963, le code de l'environnement instaure un outil réglementaire fixant des quotas de tir pour le grand gibier, le plan de chasse. En 1966, la loi Verdeille crée les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) et les réserves de chasse. Les chasseurs effectuent alors des prélèvements raisonnés des espèces. Ils vont également contribuer au maintien de l'équilibre des écosystèmes à travers différentes actions. Tout d'abord, ils participent à l'entretien des habitats favorables à la faune sauvage, à l'aménagement et à la restauration de la qualité écologique des milieux (Scherrer, 2008). Ensuite, ils contribuent au maintien d'un équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines, en régulant les espèces pouvant occasionner des pertes économiques importantes aux professions agricoles et sylvicoles, on parle d'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Cette chasse de gestion, c'est-à-dire l'exploitation rationnelle et durable de la ressource faunistiques, s'inscrit alors dans le développement durable c'est-à-dire « un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins » (Brundtland, 1987). On peut parler alors de chasse durable, qui est « l'utilisation des espèces de gibier et de leurs habitats d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas l'appauvrissement à long terme de la diversité biologique [...] et permet à la chasse proprement dite, de rester une activité sociale, économique et culturelle acceptée » (Charte européenne de la chasse et de la biodiversité, 2007).

A cet effet, la loi « chasse » du 26 juillet 2000 a imposé la rédaction d'un outil fonctionnel et légal, qui inscrit la chasse dans une perspective de gestion durable des espèces et des espaces : le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Ainsi, chaque Fédération Départementale ou Interdépartementale des Chasseurs est chargée de réaliser ce document, qui va orienter les activités de la Fédération, en présentant la politique cynégétique départementale des six années à venir.

Pour l'élaboration du SDGC, plusieurs étapes et modalités réglementaires doivent être respectées. Tout d'abord, il doit être réalisé en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, c'est-à-dire agriculteurs, sylviculteurs, collectivités, etc. De plus, il doit prendre en compte, les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH) et le document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier (FNC, 2005). Les ORGFH sont une synthèse de propositions permettant une gestion concertée (FDC, ONCFS, DIREN...) des espèces et des espaces à l'échelle régionale (Landelle, 2006). Quant au document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier identifie les enjeux agricoles, forestiers, environnementaux et paysagers, et permet donc d'avoir une gestion intégrée des territoires.

La Fédération peut choisir de réaliser le SDGC en interne, par le personnel ou une personne embauchée à cet effet, ou en externe, par un bureau d'études, par exemple. Une fois le schéma rédigé, celui-ci doit être approuvé par les chasseurs lors de l'Assemblée Générale et présenté à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS). Cette commission constituée de représentants de l'administration, de l'agriculture, de la foresterie, de naturalistes et de chasseurs, transmet son avis au Préfet, en charge de valider le document.

Le premier SDGC du Doubs a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 septembre 2004. La période légale de six ans étant arrivée à son terme, l'évaluation de ce premier schéma doit être faite. L'objectif de mon stage a été de dresser le bilan des actions entreprises dans le cadre de ce SDGC sur les six dernières années.

II. CONTEXTE

A. Organisation et structures de la chasse

En France, l'organisation de la chasse est basée sur le travail conjoint de différents types de structures cynégétiques, d'Etat et associatives, avec des missions qui leurs sont propres.

1. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) est un établissement public d'Etat à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de la chasse et de l'agriculture.

L'ONCFS a pour principales missions de :

- Participer à la mise en valeur et la surveillance de la faune sauvage ;
- Faire respecter la réglementation relative à la police de chasse ;
- Réaliser des recherches sur la conservation, la restauration et la gestion de la faune.

L'ONCFS comporte une direction générale avec, à ses côtés, un secrétaire général et six directions (trois opérationnelles, trois fonctionnelles), une inspection générale des services et un conseiller technique. Ils déclinent la politique définie par le Conseil d'Administration et approuvée par les ministres de tutelles.

L'ONCFS se répartit sur toute la France en 10 délégations interrégionales, interlocutrices privilégiées des administrations territoriales. Ces délégations coordonnent et animent les services départementaux.

Les 90 services départementaux assurent surtout une mission de police de la chasse. Ils apportent également un appui technique et recueillent des données sur la faune sauvage et ses habitats.

L'ONCFS regroupe environ 1700 salariés. (ONCFS, 2011)

2. Fédérations des Chasseurs

Les Fédérations des Chasseurs sont des associations issues de la loi 1901, dont les statuts sont cadrés par la loi. Elles ont pour principales missions:

- La mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental ;
- La protection et la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats ;
- La promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents ;
- La prévention du braconnage ;
- L'organisation de la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser, ainsi que des formations ouvertes aux personnes titulaires du permis de chasser sur la faune sauvage, la réglementation de la chasse et des armes ;
- La prévention et l'indemnisation des dégâts de grand gibier ;
- L'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC).

Avec ses 95 Fédérations Départementales et Interdépartementales, ses 22 Fédérations Régionales et sa Fédération Nationale, la France possède une organisation cynégétique fédérale unique en Europe. Celle-ci regroupe 23000 salariés et 1350 administrateurs, élus et bénévoles (FNC, 2011).

3. Les sociétés communales de chasse

Depuis 1789, le droit de chasse en France est lié au droit de propriété. Or, l'exercice du droit de chasse peut être difficile contenu du morcellement de la propriété privée et du fait que « nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit » (Article L.222-1 du code rural). Cependant, un propriétaire peut choisir de céder son droit de chasse, pour une durée déterminée. Par conséquent, l'association communale de chasse (type loi 1901), peut chasser sur tous les terrains pour lesquels elle a reçu le droit de chasse du propriétaire ou de la commune.

En opposition à cette règle générale, dans certains départements, il existe des sociétés de chasse particulières que l'on appelle des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA). Dans ce cas, le droit de chasse de tous les territoires, en dessous d'une certaine surface (20 à 40 ha) revient automatiquement à l'ACCA. Au-delà de cette surface, le propriétaire peut choisir de conserver son droit de chasse pour constituer une chasse privée, en échange de quoi, la société de chasse doit se plier à plusieurs obligations légales. En effet, tous les habitants de la commune peuvent adhérer à l'association communale de chasse, ils sont « membres de droit ». De plus, elle doit au moins accueillir 10 % de chasseurs extérieurs à la commune ou « membres admis », en donnant priorité à ceux qui ne disposent d'aucun territoire pour chasser. Au moins 10 % de son territoire doit être mis en réserve de chasse, où tout acte de chasse y est interdit. Elle doit faire aussi assurer la garde de son territoire par un ou plusieurs gardes de chasse particuliers... Elle favorise alors une chasse populaire grâce à l'accès facile aux territoires de chasse (Méheust, 1998).

Dans 70 départements, il existe des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) issues de la loi Verdeille de 1966. Elles sont obligatoires dans 29 départements (Cf. figure 1), généralement ceux possédant des petits territoires de chasse. Pour les autres, elles sont ponctuelles et reposent sur l'accord de 60 % des propriétaires, représentant 60 % de la superficie du territoire de la commune (FNC, 2011).

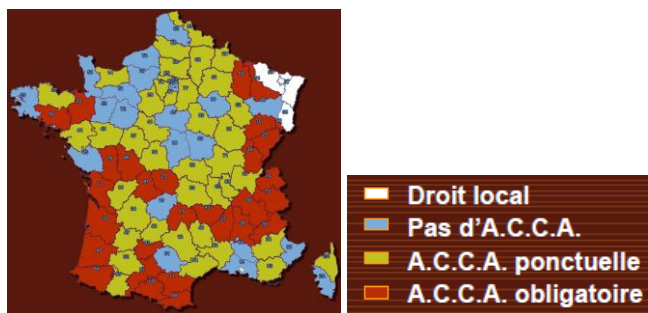


Figure 1 : Répartition des ACCA sur le territoire métropolitain

B. La chasse dans le Doubs

1. L'organisation de la chasse dans le Doubs

➤ Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs

La Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs (FDC 25) encadre et soutient les activités des quelques 8800 chasseurs du département, grâce à une organisation fonctionnelle décrite ci-dessous (Cf. figure 2).

Le Conseil d'Administration de la Fédération définit la politique générale et la stratégie de l'établissement qui est ensuite mise en œuvre par les salariés. Il est constitué de 15 membres élus par moitié tous les trois ans.

Les administrateurs élisent parmi eux les membres du bureau, composé du président, des deux vice-présidents, du trésorier, du secrétaire général et du trésorier adjoint.

Le personnel de la FDC 25 est réparti en deux services complémentaires, administratif et technique, sous la responsabilité du directeur. Ils sont au service des chasseurs et assurent le fonctionnement quotidien de la Fédération et les missions techniques de terrain.

Le siège social de la FDC 25 ainsi que le parcours de l'examen du permis de chasser se trouve à GONSANS, c'est-à-dire au centre du département. Cette position géographique centrale permet aux techniciens un accès rapide aux divers secteurs et aux chasseurs la proximité de leur Fédération.

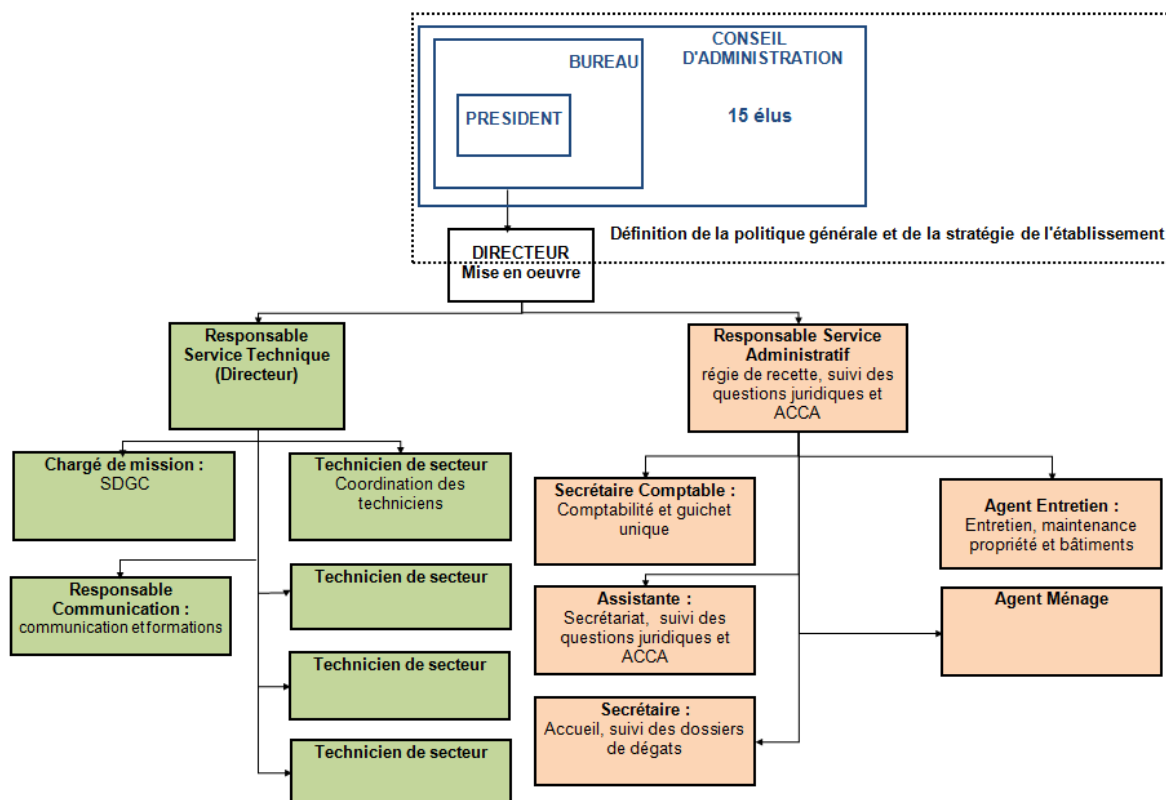


Figure 2 : Organigramme fonctionnel de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs

➤ Organisation de la chasse au niveau communal

Le Doubs est un département à ACCA obligatoires depuis 1972. Il en compte 560. Les propriétaires de terrain d'une surface inférieure à 40 hectares doivent céder leur droit de chasse à l'ACCA.

➤ Unités de Gestion

Le domaine vital des espèces animales excède la superficie d'une commune, donc, pour une gestion pertinente de la faune et de ses habitats, le territoire de plusieurs sociétés de chasse a été regroupé en Unité de Gestion (Cf. figures 3 & 4) pour le petit et le grand gibier. La Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs a ainsi créée 42 Unités de Gestion.

➤ Pays Cynégétiques

Les pays cynégétiques ont été instaurés en 2006, dans le cadre du premier SDGC. Pour cela, la carte du département a été découpée biogéographiquement, c'est-à-dire en prenant en compte les caractéristiques du milieu (altitude, relief, géologie), la répartition des espèces (présence/absence, niveau d'abondance) et les activités humaines influençant les milieux et la présence des espèces (agriculture, sylviculture). Les différentes Unités de Gestion ont ainsi été réparties en 14 pays cynégétiques (Cf. figures 3 & 4) qui permettent une gestion humaine

délocalisée et proche du terrain, par l'intermédiaire des 15 administrateurs. En effet, chaque élu du conseil d'administration est rattaché à un pays cynégétique, le 15^{ème} représentant les chasses privées.

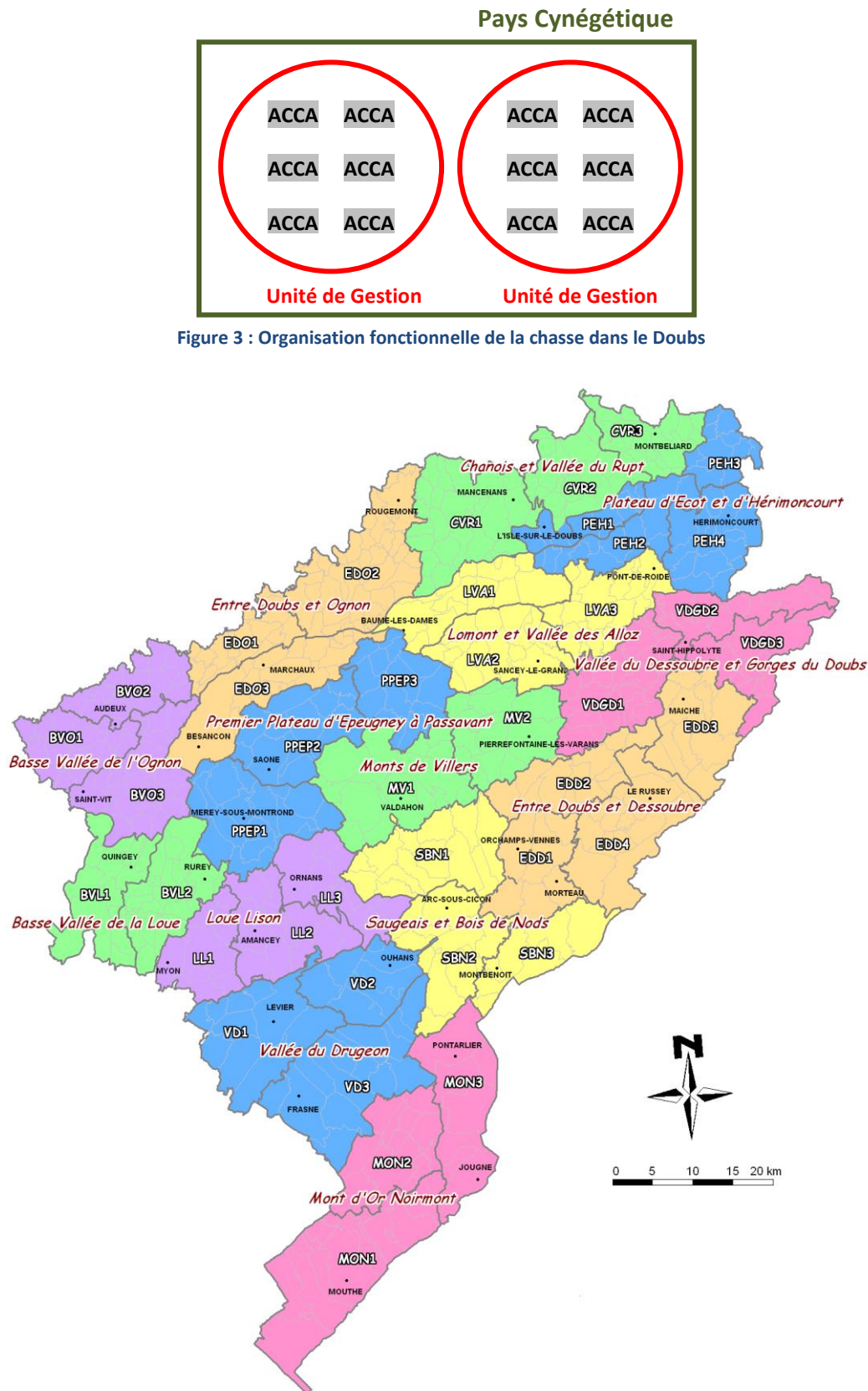


Figure 4 : Découpage du département en Unités de Gestion et Pays Cynégétiques

➤ **Modes de chasse du département**

[illegible]

Pour la chasse au petit gibier, c'est la chasse des migrateurs et notamment de la bécasse au chien d'arrêt qui est la plus pratiquée dans le département. Néanmoins, d'autres pratiques cynégétiques se développent comme la chasse à l'arc, la chasse à l'approche et à l'affût du grand gibier.

Profession	Pourcentage
Ouvriers	37%
Retraités	28%
Employés	12%
Commerçants, Artisans	8%
Agriculteurs	5%
Profession intermédiaires	4%
Cadres supérieurs	4%
Etudiants	3%

9

III. DEMARCHE

A. Collecte des informations et des données

1. SDGC 2004/2010

L'objectif de mon stage est de réaliser le bilan des actions du SDGC 2004/2010. Par conséquent, une grande part des informations collectées provient du document en lui-même qui comprend plusieurs parties :

- *Un état des lieux de la chasse dans le Doubs* : Il a été effectué en 2003 et présente les acteurs et les structures cynégétiques du département, les milieux, les espèces et leurs habitats.
- *Le découpage et la constitution des pays cynégétiques* : Cette partie explique comment et pourquoi la Fédération des Chasseurs du Doubs a choisi de scinder le département en plusieurs pays cynégétiques.
- *Le projet cynégétique départemental* : C'est le cœur du document, très ambitieux, il ne comprend pas moins de 185 actions regroupées selon trois enjeux distincts :
 - Habitats & Espèces : Cet enjeu contient les actions à mettre en œuvre pendant six ans, pour préserver les milieux naturels et la faune sauvage, mais aussi les dispositions permettant de maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.
 - Formation & Communication : Cet enjeu détaille les projets de la Fédération en matière de formation des chasseurs et des responsables cynégétiques, mais aussi en matière de communication, interne, vis-à-vis de ses adhérents, et externe, vis à vis des interlocuteurs extra-cynégétiques (forestiers, agriculteurs, autres utilisateurs de la nature, grand public...).
 - Pratiques cynégétiques & Modes de chasse : Cet enjeu défend l'éthique et la sécurité des chasseurs et des non chasseurs avant, pendant et après l'acte de chasse et la diversité des modes de chasse.

Le nombre d'actions proposées dans le SDGC diffère d'un enjeu à l'autre. En effet, comme le montre la *figure 7*, l'enjeu « Habitats & Espèces » contient plus de la moitié des actions (56 %).

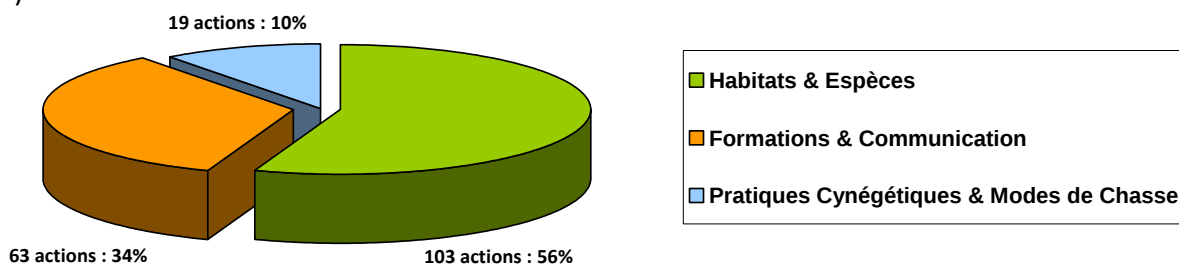


Figure 7 : Répartition des actions par enjeu

2. Collecte d'informations auprès des services technique et administratif

Pour mener à bien ce bilan, il a tout d'abord fallu identifier le pilote de chaque action. Des heures de consultation ont ensuite été nécessaires afin de cerner l'enjeu et les débouchés de chacune des 183 actions. Tout le personnel de la Fédération a été mis à contribution, aussi bien le service technique que le service administratif.

3. Utilisation de la base de données

La Fédération utilise un logiciel informatique nommé *RETRIEVER*, grâce auquel elle constitue une base de données répertoriant toutes les données cynégétiques et administratives départementales nécessaires au suivi de ses adhérents et à la gestion des espèces. On y retrouve les coordonnées des chasseurs et des responsables cynégétiques, des informations sur les territoires de chasse, les subventions, les aménagements, etc. Concernant les espèces, les données sont classées par territoire et par saison de chasse. La base de données contient les demandes de tirs de gibier faites par les chasseurs, le nombre de prélèvements attribués et les animaux réellement prélevés chaque année.

4. Enquête annuelle

Après chaque saison cynégétique, une enquête est envoyée à chaque président d'ACCA. Il lui est demandé de communiquer les espèces de petit gibier et le nombre de pièces qui ont été prélevées sur son territoire, au cours de la saison. Cette enquête est importante puisque c'est la seule source d'informations dont dispose la Fédération quant aux prélèvements de petit gibier.

B. Traitement des données

1. Bilan des actions

Après avoir collecté l'ensemble des informations auprès des différentes sources d'informations citées ci-dessus, il a été possible de déterminer pour chaque action :

- L'état de réalisation : Action réalisée, en cours ou non réalisée
- Les détails de réalisation : C'est-à-dire comment est-ce que l'action a été réalisée ou pourquoi est-ce qu'elle ne l'a pas été
- Le devenir de l'action : Action poursuivie ou non dans le prochain SDGC

Ces informations ont été complétées d'une recherche bibliographique pour mieux comprendre et expliquer l'action.

2. Evolution des prélèvements entre 2004 et 2010

Pour suivre l'évolution des effectifs de population pour chaque espèce, un graphique montrant les prélèvements entre 2004 et 2010 a été tracé. Pour les espèces de grand gibier (chevreuil, sanglier, chamois et cerf), les prélèvements ont été analysés en calculant diverses mesures.

➤ Taux de réalisation

Pour les espèces de grand gibier, les prélèvements sont gérés à l'aide d'un plan de chasse, c'est-à-dire la fixation annuelle par le Préfet du nombre d'animaux qui peuvent être prélevés sur un territoire, en tenant compte des effectifs de population et des ressources du milieu. Il est possible de calculer les taux de réalisation du plan de chasse d'une espèce (Cf. figure 8).

$$\text{Taux de réalisation} = \text{nombre d'animaux tués} / \text{nombre d'animaux attribués}$$

Figure 8 : Formule permettant de calculer le taux de réalisation

Celui-ci permet de renseigner sur l'état de conservation d'une espèce. Plus le taux de réalisation est élevé, plus les effectifs de l'espèce concernée sont importants.

➤ Taux d'accroissement

Pour savoir si les prélèvements de grand gibier sont en baisse, en augmentation ou stable au niveau des Unités de Gestion (UG), il faut pour chaque espèce de grand gibier, calculer le taux d'accroissement des prélèvements par Unité de Gestion (Cf. figure 9).

$$\begin{aligned} & \text{Taux d'accroissement des prélèvements pour l'UG}_x = \\ & (\text{Prélèvements de l'UG}_x \text{ en 2010} - \text{Prélèvements de l'UG}_x \text{ en 2004}) \\ & \div \\ & \text{Prélèvements de l'UG}_x \text{ en 2004} \end{aligned}$$

Figure 9 : Formule permettant de calculer le taux d'accroissement

Selon que le taux d'accroissement est positif, négatif ou nul, l'évolution représente respectivement une augmentation, une baisse ou une stabilité des prélèvements de grand gibier au sein de l'Unité de Gestion.

➤ Analyse statistique

Pour savoir si cette évolution est significative ou non, une analyse statistique a été réalisée à l'aide du logiciel R (*R Development Core Team*, 2010). Un modèle linéaire des prélèvements entre 2004 et 2010 a alors été effectué pour chaque Unité de Gestion.

➤ Cartographie

Pour chaque espèce de grand gibier, l'évolution des prélèvements (baisse, stabilité ou augmentation) ainsi que sa significativité sont ensuite représentées pour chaque Unité de Gestion, sur une carte du département du Doubs. La réalisation des cartes se fait à l'aide du Système d'Information Géographique GEOCONCEPT.

C. Rédaction et conception du document

Le bilan du SDGC est un document officiel, qui s'adresse à tous les publics : chasseurs, non chasseurs, partenaires techniques et institutionnels de la Fédération Départementale des Chasseurs (agriculteurs, forestiers, DDT...). Il se divise en deux parties, l'une traitant du bilan des actions du SDGC 2004/2010 et l'autre du bilan par espèce (Cf. annexe 1).

1. Partie 1 : Bilan des actions du SDGC 2004/2010

Dans le projet cynégétique du SDGC 2004/2010, 185 actions ont été prévues pour ces six ans. Les actions ont été traitées une par une, pour déterminer leur état de réalisation et l'expliquer.

➤ Les quatre chapitres

La première partie contient les quatre chapitres du précédent schéma, c'est-à-dire les trois enjeux du précédent SDGC (enjeux « Habitats & Espèces », « Formations & Communication » et « Pratiques cynégétiques & Modes de chasse ») et la mise en place des pays cynégétiques. Chaque chapitre est introduit par un paragraphe pour poser le contexte des différents sujets qui seront traités. Une couleur est attribuée à chaque chapitre pour permettre une meilleure visualisation et compréhension du document (Cf. annexe 2).

➤ Les thèmes

Au sein des quatre chapitres, les actions traitant des mêmes sujets ont été regroupées par thèmes. Un objectif général introduit chaque thème, s'en suit un tableau récapitulatif de l'état de réalisation des actions correspondantes (Cf. annexe 3).

Pour permettre une lecture simple et rapide de celui-ci, l'état de réalisation a été symbolisé par des smileys de couleurs différentes :

Action réalisée 

Action en cours 

Action non réalisée 

➤ Mise en œuvre des actions

Pour chaque action, l'état de réalisation est ensuite détaillé. Il est expliqué comment l'action a été réalisée ou pourquoi l'action n'est pas réalisée. La poursuite ou non de l'action dans le prochain SDGC est aussi mentionnée et symbolisée respectivement par ces symboles :



Une rubrique « Et aussi... » a été ajoutée pour donner aux lecteurs des références leur permettant d'avoir des compléments d'informations. Elle comporte des références bibliographiques telles que des livres, des sites Internet ou encore les parutions de la revue fédérale, le *Chasseur Comtois*. Pour chaque action, toutes ces informations sont placées dans un encadré qui permet de séparer distinctement les actions afin de rendre la lecture plus facile (Cf. annexe 4).

2. Partie 2 : Fiches « espèce »

Au-delà du bilan par action, un bilan par espèce sur les six dernières années a également été réalisé (Cf. annexe 5). Chaque fiche « espèce » contient les éléments suivants :

➤ Identification

Elles commencent toutes avec les informations généralistes suivantes :

- Noms vernaculaire et scientifique
- Statut : chassable, susceptible d'être classée nuisible, protégée
- Photographie de l'espèce

➤ Gestion de l'espèce

Un paragraphe explique comment sont gérés les prélèvements de l'espèce actuellement dans le département du Doubs (plan de chasse, plan de gestion...). Un graphique illustre ensuite l'évolution des prélèvements entre 2004 et 2010 dans le département.

➤ Suivi de l'espèce

Les prélèvements dépendent de l'abondance des espèces. Les effectifs sont estimés à l'aide de suivis. Chaque fiche détaille les suivis réalisés sur le département pour l'espèce concernée (IKA, battue à blanc, etc.)

➤ Cartographie

L'évolution des prélèvements de grand gibier entre 2004 et 2010 est représentée par Unité de Gestion sur la carte du département. La baisse, la stabilité ou l'augmentation des prélèvements est représentée.

➤ Bilan d'interprétation sur l'espèce entre 2004 et 2010

En conclusion, une brève synthèse est réalisée pour chaque espèce en tenant compte de la gestion des prélèvements, du mode de suivi et de l'évolution de l'espèce sur les six dernières années.

IV. BILAN DU SDGC 2004 / 2010 ET SON INTERPRETATION

A. Bilan des actions

1. Taux de réalisation du SDGC 2004/2010

La Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs s'est investie au maximum pour réaliser le plus grand nombre d'actions possibles, 75 % des actions du SDGC 2004/2010 ont été réalisées ou sont en cours de réalisation (Cf. figure 10).

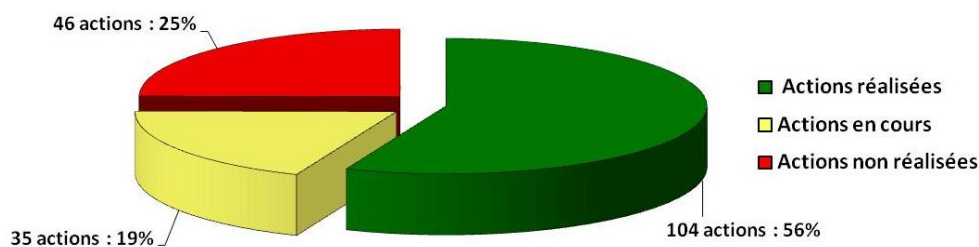


Figure 10 : Etat de réalisation du SDGC 2004/2010

2. Disparité de réalisation entre les enjeux

Le taux de réalisation des actions est variable selon les enjeux et la grande majorité des actions non effectuées fait partie de l'enjeu « Formation & Communication ». En effet, comme le montre la figure 11, les enjeux « Habitats & Espèces » et « Pratiques Cynégétiques & Modes de chasse » contiennent plus d'actions réalisées ou en cours de réalisation (respectivement 77 % et 85 %) que cet enjeu (68 %).

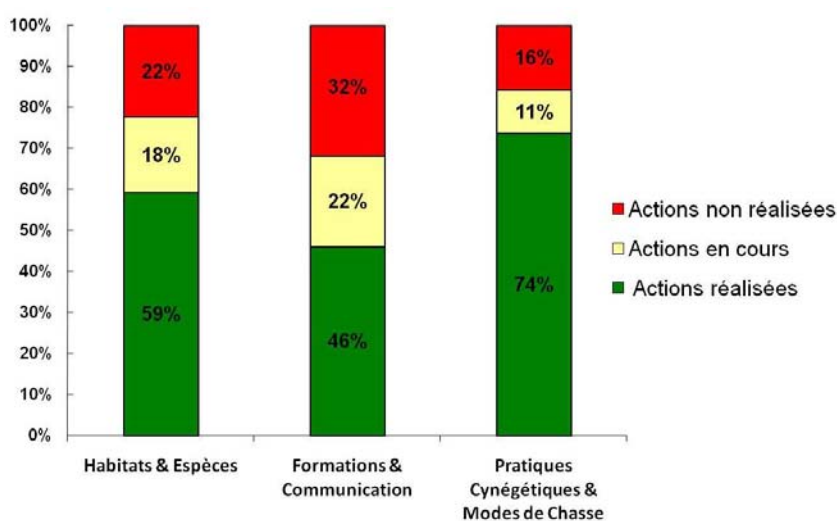


Figure 11 : Etat de réalisation des actions par enjeu

Cette disparité entre la réalisation des enjeux s'explique d'une part, par le nombre important d'actions à mettre en œuvre (185 actions) (Cf. figure 10), d'autre part, car la priorité a été donnée aux enjeux « Habitats & Espèces » et « Pratiques cynégétiques & Modes de chasse ».

3. Réalisation de l'enjeu « Habitats & Espèces »

L'enjeu « Habitats & Espèces » regroupe plus de la moitié des actions de SDGC 2004/2010 (Cf. figure 10). Parmi elles, 77 % sont réalisées ou en cours. Ce fort taux de réalisation s'explique par le fait que les actions de cet enjeu sont celles agissant directement sur la

gestion cynégétique, et également, celles sur lesquelles la Fédération a le plus de maîtrise. Cette gestion cynégétique est influencée par différents paramètres. En effet, les prélèvements cynégétiques tiennent compte des effectifs de populations, donc des suivis faunistiques effectués pour chaque espèce et des interactions intra- et interspécifiques (compétition, prédation, herbivorie...). De plus, pour se développer, la faune a besoin d'un habitat propice, c'est pourquoi des aménagements du milieu sont mis en place pour optimiser les capacités d'accueil et ainsi offrir du gibier abondant et diversifié. Forestiers, agriculteurs, c'est-à-dire les acteurs des différents milieux, participent à la réalisation des paramètres précédemment cités, par leurs revendications et leur investissement. Ainsi, tous ces paramètres interagissent entre eux (Cf. figure 12) et sont utilisés comme objectifs de l'enjeu.

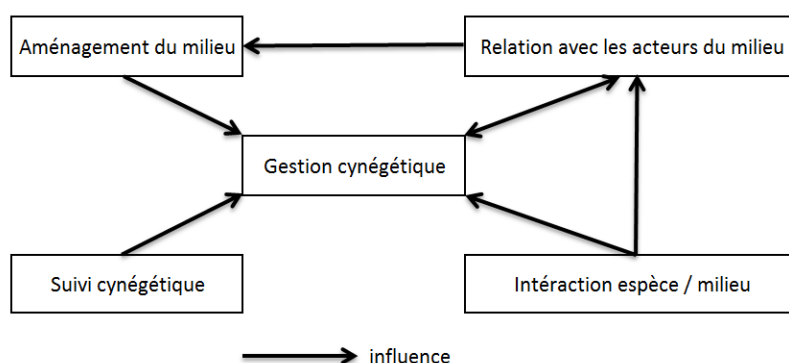


Figure 12 : Objectifs spécifiques de l'enjeu « Habitats & Espèces »

En se basant sur l'état de réalisation des actions (réalisées, en cours, non réalisées) de chaque objectif, il est possible de déterminer si celui-ci a été atteint et de comprendre pourquoi certaines actions sont plus abouties que d'autres.

➤ Suivi des espèces

Cet objectif regroupe 37 actions dont une majorité est réalisée (68 %) (Cf. tableau 1 & figure 13). Ces actions traitent des différentes méthodes de suivis mises en place pour chaque espèce chassable ou non, afin d'estimer l'évolution des effectifs d'une saison à l'autre.

Tableau 1 : Etat de réalisation des actions de l'objectif spécifique « suivi des espèces »

Actions Réalisées	25
Actions En cours	5
Actions Non réalisées	7
Total	37

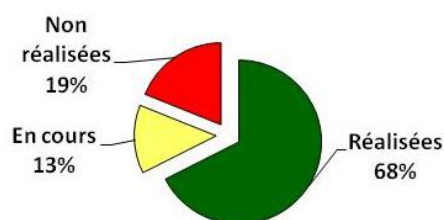


Figure 13 : Taux de réalisation de l'objectif spécifique « suivi des espèces »

Actions réalisées

Le suivi des espèces chassables permet de déterminer les quotas annuels de chasse. Ainsi, les comptages des espèces soumises obligatoirement au plan de chasse (cerf, chamois, chevreuil), déjà réalisés avant la publication du SDGC 2004/2010, ont été poursuivis. Ils permettent d'estimer les effectifs et d'établir un plan de chasse adapté aux populations. De même, des suivis de populations de lièvres sont réalisés afin de connaître les effectifs et la structure d'âge de la population et ainsi adapter les prélèvements. Ces suivis sont réalisés car

le lièvre est une espèce de petit gibier très populaire et recherchée pour le plaisir que procure sa chasse, mais en déclin ces dernières années sur le département (Durantel, 1991). La Bécasse des bois est également une espèce chassable mais celle-ci est migratrice. La Fédération participe au réseau national « bécasse » afin d'étudier l'aire de reproduction et sa provenance géographique. Ces suivis nationaux sont complétés par des données récoltées par l'ONCFS en Russie, point de départ de la majorité des effectifs migrateurs de bécasses, qui transitent ou hivernent en France. Ces informations récoltées « en temps réel » permettent donc de renseigner les chasseurs sur l'état des populations pendant chaque saison cynégétique et les alerter en cas de situation anormale (Réseau Bécasse, 2010).

Les chasseurs participent aussi aux suivis d'espèces prédatrices telles que le lynx dont les principales proies sont le chevreuil et le chamois (Perret, 2003). Un suivi photographique a été mis en place par la FDC 25, l'ONCFS et l'ONF sur une partie du département, afin d'estimer les effectifs de ce prédateur et permettra peut-être d'expliquer la diminution locale de certaines populations d'ongulés. Un autre prédateur qui intéresse les chasseurs est le renard qui s'alimente de petit gibier (faisan, lièvre...) et représente un vecteur de maladies (échinococcose alvéolaire, rage...). La connaissance des effectifs de cette espèce permet d'envisager une régulation de ces prédateurs lorsqu'ils sont nombreux.

Les tétraonidés, constitués d'espèces non chassées mais emblématiques des forêts du massif jurassien, sont suivis par le Groupe Tétràs Jura (Association pour la protection du Grand Tétràs et de la Gélinothe des bois) et l'ONCFS. Les chasseurs bénévoles participent à ces suivis pour améliorer les connaissances sur ces espèces et suivre l'évolution de leurs populations.

Actions en cours

Le sanglier commet des dégâts principalement sur les cultures de maïs, dans 60 % des cas. La densité des animaux influant sur le volume de dégâts (ANCGG, 2004), des méthodes d'estimation des effectifs de sangliers sont à mettre en œuvre. Pour obtenir une indication sur le succès de reproduction de l'espèce, les populations de sangliers sont estimées dès la naissance sur les places d'agraine. Cependant, cette méthode reste encore à développer.

Action non réalisées

Le réseau national « bécassine » met en place des suivis dans le but d'étudier plusieurs caractéristiques de ces espèces comme le taux de survie, la migration des oiseaux, la pression de chasse exercée sur ces populations. Ces suivis sont importants car le département contient seulement 1,9 % de zones humides qui sont actuellement en régression (DIREN & ONCFS, 2006). Ces habitats sont nécessaires au gibier d'eau, essentiellement migrateur, comme les bécassines, qui s'arrête sur ces milieux pour s'y reposer lors de leur migration et parfois pour nicher (Jost, 2009). La FDC 25 n'a pas pu organiser d'opérations de baguage sur les populations nicheuses dans le département. En effet, avant l'ouverture de la chasse, la pénétration humaine dans les secteurs favorables à la nidification est limitée.

➤ Aménagements du milieu

Seules six actions ont été mises en place pour l'aménagement du milieu (Cf. *tableau 2*) et l'état de réalisation de celles-ci est partagé (Cf. *figure 14*). Les aménagements des milieux sont essentiels pour optimiser les capacités d'accueil de certaines espèces, mais aussi, à la protection des parcelles agricoles afin d'éviter les dégâts occasionnés par le grand gibier.

Tableau 2: Etat de réalisation des actions de l'objectif spécifique « aménagement du milieu »

Actions Réalisées	2
Actions En cours	2
Actions Non réalisées	2
Total	6

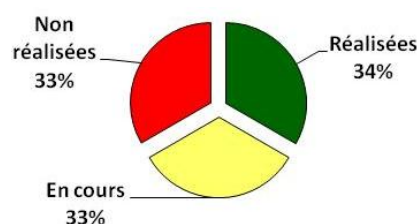


Figure 14 : Taux de réalisation de l'objectif spécifique « aménagement du milieu »

Actions réalisées

Lorsque le grand gibier occasionne des dégradations sur leurs parcelles agricoles (Widar & Luxen, 2008), les agriculteurs sont indemnisés par la FDC 25 après l'établissement d'un dossier et d'une expertise. L'argent provient d'un fond alimenté par les chasseurs. Ainsi, plusieurs types d'aménagements préventifs sont réalisés afin de diminuer le montant financier des indemnités versées aux agriculteurs, comme par exemple, l'installation de clôtures électriques autour des parcelles rencontrant des dégâts importants.

Actions en cours

Les chasseurs et les agriculteurs réalisent quelques aménagements favorables au développement de la petite faune de plaine comme l'implantation de haies. Les agriculteurs acceptent de s'investir dans ce type de partenariat en échange de la régulation des populations de sangliers. De plus, des cultures à gibier ont été mises en place sur quelques terrains situés sous l'emprise des lignes à très haute tension. Ce type d'aménagement, qui apporte couvert et nourriture à la faune sauvage, est possible grâce à une convention signée en 2008, entre le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et le réseau des Fédérations des chasseurs à différents échelons : national, régional et départemental.

Actions non réalisées

La Fédération souhaitait acheter des parcelles pour effectuer des aménagements favorables à la faune, cependant pour des raisons financières, cela n'a pas été possible.

➤ Interactions espèce/milieu

Dans le SDGC 2004/2010, seulement six actions concernent des interactions espèce/milieu (Cf. tableau 3). De plus, elles n'ont pas toutes été réalisées (Cf. figure 15). Ces actions regroupent plusieurs relations interspécifiques comme la prédation et l'herbivorie qui influent sur la gestion cynégétique.

Tableau 3 : Etat de réalisation des actions de l'objectif spécifique « Interaction espèces/milieu »

Actions Réalisées	2
Actions En cours	2
Actions Non réalisées	2
Total	6

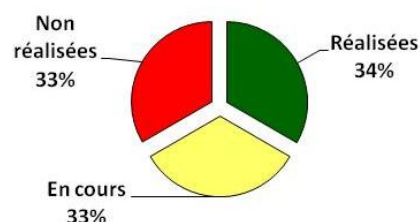


Figure 15: Taux de réalisation de l'objectif spécifique « Interaction espèces/milieu »

Actions réalisées

Le broutage du chevreuil sur les pousses ou les feuilles peut affecter le devenir des milieux forestiers en termes de productivité économique, d'abondance et de diversité végétale (ONCFS, 2011). Pour évaluer cet abroustissement sur la flore forestière, en 2005, un suivi des équilibres faune/flore a été mis en place en Franche-Comté. Au niveau régional, 21 sites ont

été créés dont neuf dans le département du Doubs. Trois méthodes indiciaires sont appliquées dans le cadre de cette étude. Tout d'abord, l'Indice de Consommation (IC) a pour but de suivre l'évolution de la pression de consommation exercée par les cervidés sur la flore lignifiée d'un massif forestier donné (Boscardin & Morellet, 2007). Un autre indice, renseignant la faune à présent, est l'Indice Kilométrique d'Abondance (IKA). Il représente le nombre de chevreuils observés par kilomètre sur des circuits préétablis (de 5 km environ pour 100 hectares) et parcourus à pied en fin d'hiver ou au début du printemps (Lorgnier du Mesnil, 2003). La troisième méthode indiciaire est l'indice pondéral des jeunes chevreuils. Il donne une idée de la condition physique des chevreuils en mesurant le poids des jeunes de l'année (Chandosné, 2008). L'âge des animaux est identifié à partir de la denture. Cependant, un manque de participation de la part des chasseurs pousse la Fédération à trouver d'autres méthodes de suivi de l'état de la population de chevreuils.

Actions en cours

Les populations de petit gibier sont en baisse dans le département. C'est pourquoi, il est important de comprendre les facteurs influençant la dynamique des populations et de trouver un processus pour les réguler (Ricklefs & Miller, 2005). Une analyse statistique est menée en partenariat avec l'Université de Franche-Comté afin de connaître ce qui fait varier la taille des populations de lièvres sur le département du Doubs.

➤ Relations avec les acteurs du milieu

Cette partie regroupe 33 actions et plus de la moitié sont réalisées (55 %) (Cf. *tableau 4 & figure 16*). Étant donné que la faune évolue sur le milieu naturel, il est essentiel de développer des relations avec les acteurs locaux comme les forestiers et les agriculteurs.

Tableau 4 : Etat de réalisation des actions de l'objectif spécifique "relation avec les acteurs du milieu"

Actions Réalisées	18
Actions En cours	11
Actions Non réalisées	4
Total	33

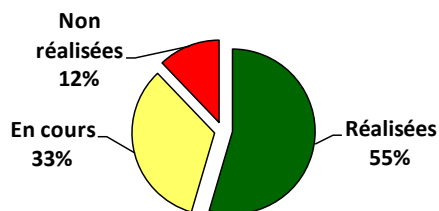


Figure 16 : Taux de réalisation de l'objectif spécifique "relation avec les acteurs du milieu"

Actions réalisées

Des concertations sont organisées avec les acteurs forestiers, agricoles et les représentants de l'Etat, en fin de saison de chasse pour préparer la saison suivante. Le but est de trouver un consensus entre les parties, sur le nombre de prélèvements à attribuer pour chaque espèce de grand gibier.

La FDC 25 a participé au programme « INTERREG cerf », initié en 2006, qui avait pour but de suivre la colonisation naturelle du cerf sur le massif jurassien. Il regroupe les départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Haute-Savoie et les cantons de Genève et de Vaud (Suisse). Ses objectifs étaient d'anticiper l'impact de la présence du cerf dans les forêts jurassiennes et de prévenir les conflits entre les principaux acteurs (Auffrey *et al.*, 2008).

Des partenariats entre les différents acteurs du milieu interviennent lors des suivis des espèces. En effet, les forestiers participent aux dénombrements des espèces de grand gibier afin que les résultats ne puissent être contestés.

La Fédération soutient les chasseurs et les partenaires locaux qui améliorent l'habitat « eau et zone humide ». Leur but est de retrouver un gibier d'eau abondant et diversifié en

restaurant son milieu, actuellement perturbé par les activités humaines (DIREN & ONCFS, 2006).

Actions en cours

Depuis 2006, un partenariat Agriculture-Chasse-Faune sauvage, appelé Agrifaune, rassemble les mondes agricoles (Fédérations des Syndicats des Exploitants Agricoles & Chambres d'Agriculture) et cynégétiques (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et Fédérations des Chasseurs). Il a été fondé pour identifier et évaluer des savoir-faire, des itinéraires techniques et des pratiques favorables à la faune sauvage (Tobias & Omnès, 2011). Bien que ce programme concilie agronomie, économie, environnement et faune sauvage, les agriculteurs ne se sont pas totalement investis dans ces actions. Les actions en rapport avec les dégâts de sanglier étant réalisées, les chasseurs espèrent voir les agriculteurs s'investir d'avantage en faveur de la petite faune de plaine.

Actions non réalisées

Certaines espèces peuvent causer des nuisances en milieu urbain telles que la fouine dans les habitations et les corvidés sur les voitures (Lang, 2009 ; FDC 25, 2004). Des campagnes d'information et de sensibilisation sur ces problèmes devaient être mises en place auprès du grand public. Cependant, la cellule « communication » de la FDC 25 a favorisé les actions citées précédemment, c'est pourquoi ces campagnes n'ont pas été réalisées.

➤ Gestion cynégétique

Cet objectif comprend 22 actions (*Cf. tableau 5*) traitant de la gestion des prélèvements pour chaque espèce chassable. De plus, 68 % d'entre elles ont été réalisées (*Cf. figure 17*) car la gestion cynégétique est la résultante de l'enjeu « Habitat & Espèce » et elle dépend des différents objectifs cités précédemment.

Tableau 5 : Etat de réalisation des actions de l'objectif spécifique "gestion cynégétique"

Actions Réalisées	15
Actions En cours	2
Actions Non réalisées	5
Total	22

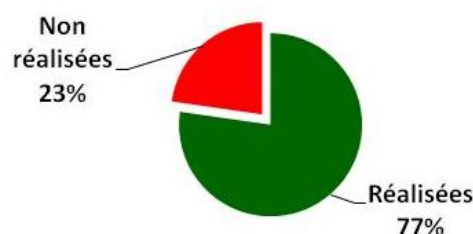


Figure 17 : Taux de réalisation de l'objectif spécifique "gestion cynégétique"

Actions réalisées

Les prélèvements de grand gibier (chevreuil, chamois, cerf) sont obligatoirement gérés par un plan de chasse. Celui-ci a été institué pour créer ou restaurer un équilibre agro-sylvo-cynégétique, entre une faune abondante, variée et saine et des productions agricoles et sylvicoles non compromises. Il a été rendu obligatoire pour les cervidés en 1979 et pour le chamois en 1989. Dans le Doubs, les prélèvements de chamois et de cerfs sont gérés à l'aide de plans de chasse qualitatifs, qui répartissent les attributions par sexe et par âge, afin de ne pas déstructurer les populations par des prélèvements orientés vers les « beaux mâles » (ANCGG, 2004).

Le sanglier, quant à lui, a été soumis à un plan de chasse jusqu'à la saison cynégétique 2009/2010. Actuellement, les prélèvements de sangliers sont gérés par un plan de gestion qualitatif, c'est-à-dire une distinction Jeune / Adulte – Moins de 40 kg / Plus de 40 kg. Celui-ci permet tout d'abord une gestion raisonnée de l'espèce afin de rechercher une population équilibrée. De plus, il décentralise la gestion de l'espèce, puisque c'est l'UG qui estime que

son niveau de dégâts est trop important et qui réduit sa population en insistant sur les attributions d'adultes. Enfin, il améliore la flexibilité des prélèvements, surtout lorsque les populations sont à effectif important en laissant le tir libre pour les moins de 40 kg (FDC 25, 2010).

La possibilité de chasser cette espèce dans les réserves de chasse agréées et d'ouverture anticipées peut être envisagée en cas de déséquilibre agro-cynégétique sur des secteurs non chassés. En effet, le préfet peut autoriser la chasse dans ces zones protégées pour réguler les effectifs lorsqu'il y a des dégâts importants.

Pour les populations de petit gibier, seuls les prélèvements des populations de lièvres et de Bécasse des bois sont limités. Les prélèvements de lièvres sont gérés de deux façons différentes dans le département. Plus de 95 communes ont choisi d'appliquer un plan de chasse quantitatif, ce qui leur permet de chasser plus longtemps mais avec un nombre de réalisation limité. Le reste du département chasse le lièvre seulement 3 ou 5 jours, sans limite d'animaux à prélever. De plus, la Fédération a adapté le calendrier de prélèvements à la biologie de l'espèce. Ainsi, la date d'ouverture du prélèvement de l'espèce « lièvre » a été reculée au 16 octobre pour limiter les orphelins, puisque des naissances ont encore lieu en septembre.

Les prélèvements de bécasses sont gérés à l'aide d'un Prélèvements Maximum Autorisés (PMA). Il permet de limiter la quantité de bécasses prélevée chaque jour et par an. Il est le plus souvent utilisé pour gérer les prélèvements d'espèces migratrices car certaines informations essentielles pour la mise en place des plans de chasse posent problèmes. En effet, pour ces espèces, la dispersion et la répartition des oiseaux en hivernage varient d'une année à l'autre, les effectifs des populations sont inconnus au moment où s'exercent les prélèvements, etc. De plus, il est possible de moduler les prélèvements selon les conditions climatiques. Ainsi, un PMA zéro peut être instauré lors d'une vague de froid, c'est-à-dire qu'aucun prélèvement n'est autorisé, car ce changement de température peut conduire à un écroulement des effectifs reproducteurs (Denuc, 2007).

Actions non réalisées

En 2010, lors de l'AG du Club National des Bécassiers, les participants sont favorables à l'adoption d'un PMA régional. En effet, le PMA bécasse peut être adapté à un pays, à une région ou à un département (Denuc, 2007). Cependant, pour des raisons financières aucun PMA régional n'a été mis en place dans le département du Doubs.

4. Réalisation de l'enjeu « Communication & Formation »

Aujourd'hui, la chasse a encore besoin d'améliorer son image auprès du grand public, c'est pourquoi, la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs a choisi de s'investir en matière de communication. Au-delà de la formation des chasseurs, la FDC 25 a également un rôle d'information envers ses adhérents et les acteurs locaux. Cependant, seules 68 % des actions sont réalisées ou en cours de réalisation (Cf. figure 9).

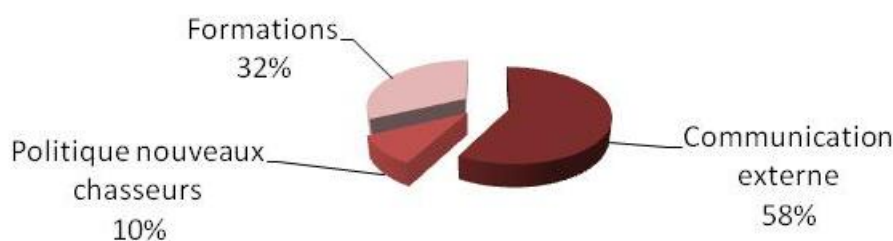


Figure 18 : Répartitions des actions dans les différents objectifs de l'enjeu « Communication & Formation »

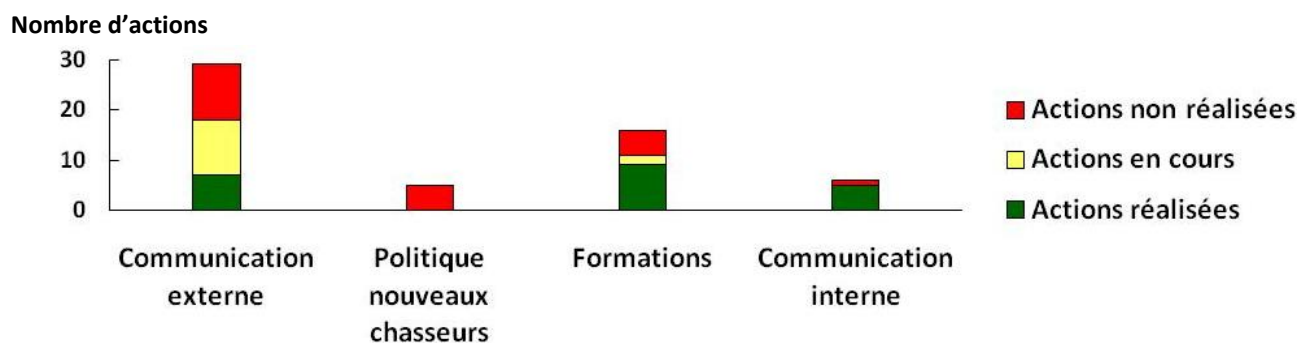


Figure 19 : Etat de réalisation des objectifs de l'enjeu « Communication & Formation »

➤ Communication interne

Une grande partie des actions de cet objectif (83 %) ont été réalisées (Cf. figure 19). Celui-ci est important car chasseurs et responsables cynégétiques ont besoin d'être renseignés sur la gestion cynégétique du département et d'avoir un accès facile à tous les documents utiles pour exercer leur activité. Ainsi, un site Internet a été mis en place en 2009, comportant des informations et des documents utiles à l'exercice du mandat des présidents d'ACCA.

➤ Formations

La Fédération se doit de préparer les candidats inscrits à l'examen du permis de chasser. De plus, elle propose un grand nombre de formations avec lesquelles, chasseurs et non chasseurs ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur la faune sauvage, la réglementation, les armes, etc. Cependant, certaines formations n'ont pas été réalisées (Cf. figure 19), parce qu'elles n'intéressaient pas les chasseurs ou n'étaient pas prioritaires à mettre en place.

➤ Politique « nouveaux chasseurs »

Parmi les nouveaux détenteurs de permis de chasser, certains ne commencent jamais à chasser et beaucoup arrêtent au bout de seulement quelques années. La Fédération souhaiterait faciliter l'intégration des nouveaux chasseurs et leur donner un accès facile à un territoire de chasse, mais aucune action n'a pas été réalisée par manque de temps.

➤ Communication externe

Cet objectif regroupe plus de la moitié des actions (52 %) (Cf. figure 18). La communication externe est importante puisque l'activité « chasse » cohabite avec d'autres activités qui sont d'ordre économique (agriculture, sylviculture) ou des activités de loisir (V.T.T, randonnées...). La Fédération, qui tient à partager l'espace « nature », développe des partenariats avec les interlocuteurs extra-cynégétiques. De plus, elle souhaite transmettre une vision plus positive de la chasse envers le grand public et valoriser son rôle de gestionnaire de la faune sauvage et de ses habitats. Cependant, seules sept actions sur 29 ont été réalisées (Cf. figure 19). Celles-ci traitent surtout des partenariats établis entre les professionnels locaux (sylviculteurs, agriculteurs), c'est-à-dire les relations avec les acteurs du milieu expliquées dans l'enjeu « Habitats & Espèces ».

5. Réalisation de l'enjeu « Pratiques cynégétiques & Modes de chasse »

Dans cet enjeu, trois objectifs ont été fixés : maintenir la diversité des pratiques cynégétiques, favoriser une chasse éthique et insister sur la sécurité.

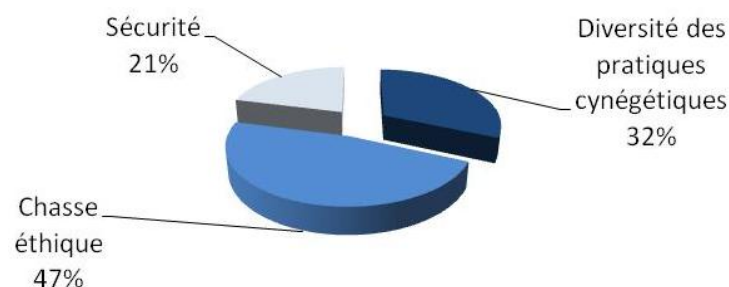


Figure 20 : Répartition des actions selon les objectifs de l'enjeu « Pratiques cynégétiques & Modes de chasse »

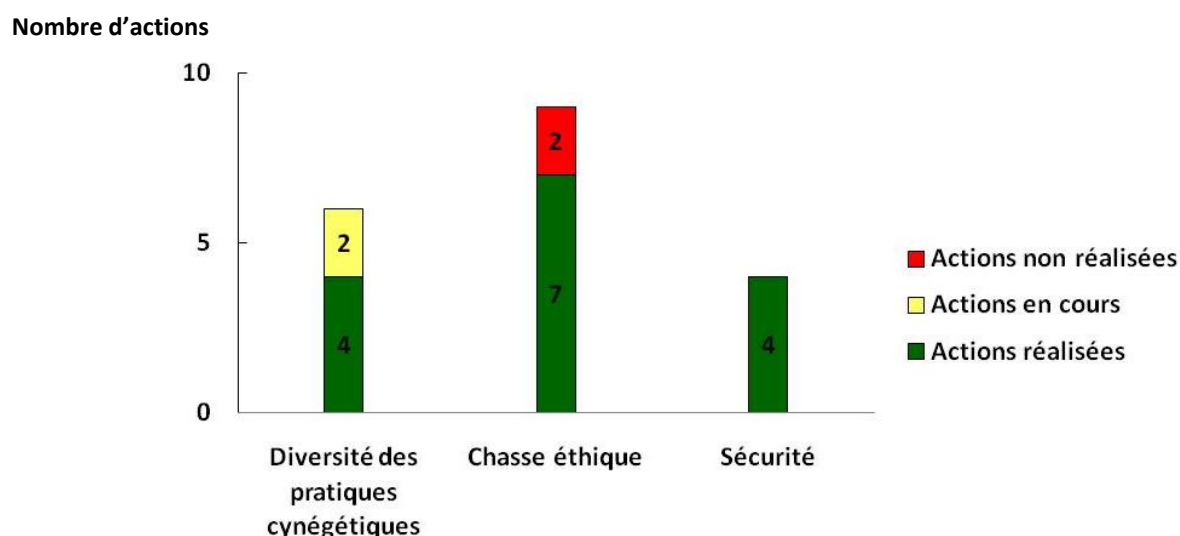


Figure 21 : Etat de réalisation des objectifs de l'enjeu « Pratiques cynégétiques & Modes de chasse »

➤ Diversité des pratiques cynégétiques

Dans le département du Doubs, la battue de grand gibier est la pratique de chasse la plus courante (plus de 70 % des chasseurs). Cependant, tous les modes de chasse doivent pouvoir s'exprimer au sein des ACCA afin de conserver la diversité des pratiques cynégétiques dans le département. Pour se faire, il a été intégré, au sein des règlements intérieurs, des dispositions relatives à l'égalité entre les chasseurs et la liberté des pratiques cynégétiques. Par exemple, des subventions sont attribuées aux ACCA qui développent des modes de chasse spécifiques sur leur territoire (chasse à l'arc, vénerie...).

➤ La chasse éthique

La Fédération souhaite développer une chasse éthique. L'éthique a pour but d'indiquer comment les êtres humains doivent se comporter, agir et être, entre eux et envers ce qui les entoure. Des actions ont été réalisées pour adopter des comportements apaisés et des valeurs morales, mais aussi respecter le gibier. Dans cette optique, l'utilisation des nouvelles technologies et des véhicules à moteurs, doit être réservée à améliorer les conditions de sécurité et non à faciliter les prélèvements. Cependant, pour l'instant aucun guide sur les bonnes pratiques cynégétiques et les bons comportements à adopter à la chasse n'a été rédigé.

➤ La sécurité

Pour les chasseurs et les non chasseurs, la sécurité est une priorité. Celle-ci s'applique avant, pendant et après l'acte de chasse, mais aussi pour le traitement, la conservation et la distribution de la venaison. Un parcours « Sécurité » a été créé sur le site de la Fédération afin de former les chasseurs. De plus, le port de vêtements de couleurs vives est obligatoire en battue.

B. Bilan des espèces

Les fiches « espèces » sont des indicateurs de suivis qui permettent de renseigner l'état des différentes populations et d'indiquer comment celles-ci sont gérées et suivies.

A partir de l'évolution des prélèvements, il est possible d'avoir une idée de l'évolution des populations. Certaines populations possèdent une relative stabilité, comme les ongulés. En effet, bien que les prélèvements de chevreuils aient été en baisse entre 2004 et 2007, passant de 10 206 à 6 707 individus prélevés, une stabilisation des prélèvements est ensuite observée (Cf. figure 22). De plus, le taux de réalisation augmente, passant de 89,4 à 92,3 %, donc il semblerait qu'il y ait eu une amélioration dans la gestion des prélèvements de chevreuils.

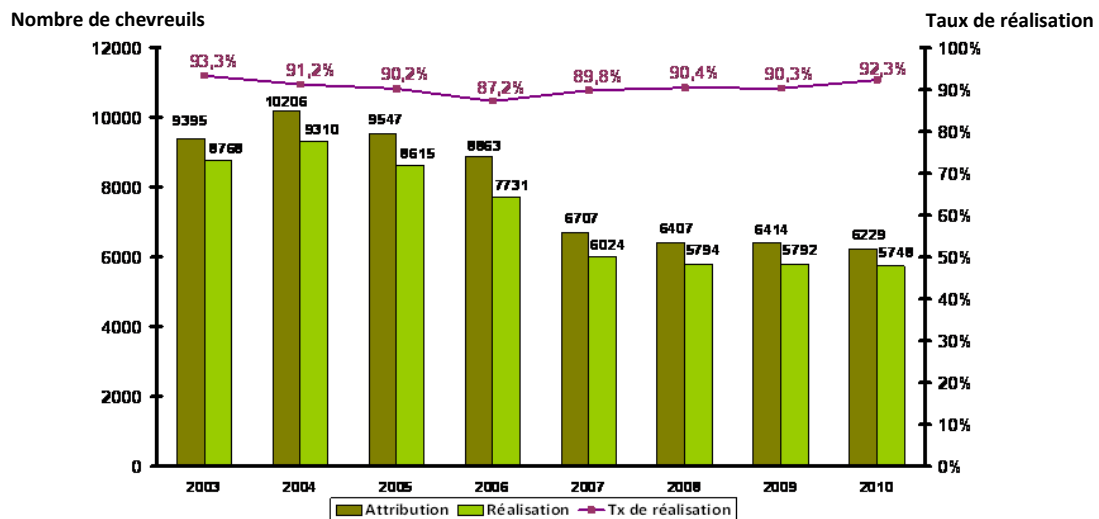


Figure 22 : Plans de chasse "chevreuil"

Par contre, les espèces de petit gibier possèdent des effectifs en régression dans le département du Doubs. Les prélèvements de lièvre, par exemple, sont en baisse significative dans le département avec $R^2 = 0,88$ (Cf. figure 24). Cependant, le nombre de lièvres prélevés en plan de chasse semble constant, même si les attributions varient chaque année. En effet, sur les 15 Unités de Gestion avec ACCA en plan de chasse (*Unités de Gestion hachurées sur la carte*), seules trois observent une diminution des réalisations de plus de 50 %. (Cf. figure 23). Le plan de chasse accompagné des différents aménagements favorables à la petite faune (Implantation de haies, Intercultures,...) pourraient alors permettre d'augmenter les effectifs de populations de lièvres dans le département.

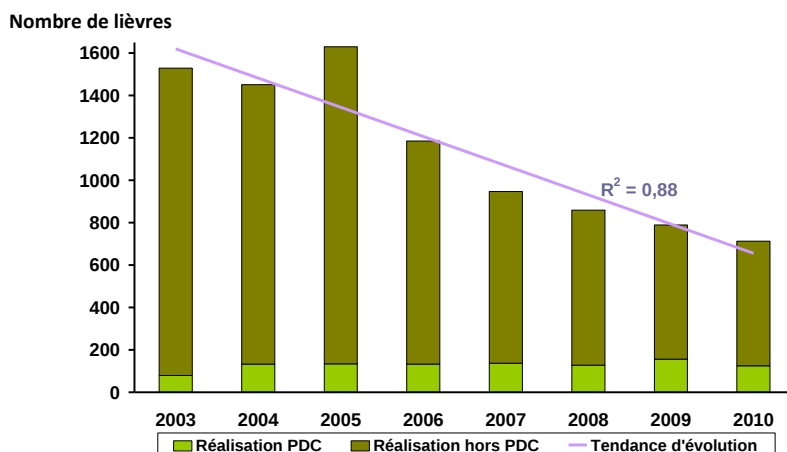


Figure 24 : Evolution des réalisations de lièvres à partir de 2003

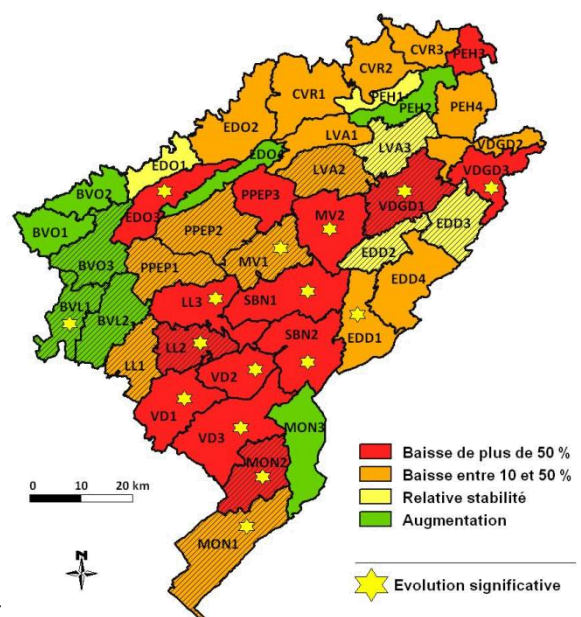


Figure 23 : Evolution des prélèvements de lièvres par UG entre 2004 et 2010

V. CONCLUSION/PERSPECTIVES

Le SDGC 2004/2010 a été le premier schéma réalisé par la FDC 25. Bien que celui-ci soit ambitieux avec 185 actions, il n'a pas été un réel outil d'orientation pour la Fédération entre 2004 et 2010. En effet, certaines actions ont été mises de côté afin de favoriser celles concernant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le bilan du SDGC 2004/2010 est une transition entre ce premier SDGC et le prochain. Il permet de mettre en avant les objectifs non atteints, mais importants, à poursuivre dans le prochain SDGC.

Le SDGC 2011/2017 a été réalisé en parallèle avec le bilan général du SDGC 2004/2010, pour permettre une meilleure coordination entre les deux documents. Ce schéma poursuivra les actions réalisées et essentielles telles que celles permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. De plus, il sera plus axé sur les objectifs non atteints, tels que l'amélioration des effectifs de la petite faune de plaine, en développant des actions comme les aménagements du milieu. Il sera pour la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, un réel programme de travail pour les six années à venir, en décrivant tout ce qu'elle entreprend de faire. Pour une meilleure compréhension, le document sera plus concis et plus précis.

VI. CONCLUSION PERSONNELLE

Ce stage de cinq mois à la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs m'a été très bénéfique et m'a permis de trouver mon orientation professionnelle. En effet, même si les espèces animales m'ont toujours intéressée, leur gestion est passionnante et j'ai pu utiliser mes connaissances acquises pendant ma formation universitaire. De plus, j'ai découvert tout ce qui touche à l'activité cynégétique, tels que la gestion des habitats, les suivis, etc., ce qui me donne une autre vision de la chasse.

En outre, le travail d'équipe que ce stage a nécessité ainsi que les deux actions de communication que j'ai réalisées (*Tenue du stand FDC 25 à la foire comtoise (Besançon) et promotion des jachères apicoles lors de l'Assemblée Générale de la FDC25*), ont amélioré mon contact avec le public et mon aisance à l'oral.

Enfin, l'élaboration du document en lui-même (Bilan du SDGC 2004/2010), a développé mon sens de l'organisation. J'ai appris également à vulgariser et synthétiser des informations, pour que le bilan soit lu et compris par tout public.

Maintenant mes études terminées, j'espère trouver un emploi en relation avec le monde cynégétique, que je comprends et qui m'intéresse.

VII. BIBLIOGRAPHIE

- ANCGG, 2004. Le grand gibier. les espèces, la chasse, la gestion. Editions Gerfaut, Paris, 343 p.
- Auffrey A., Berney J.L., Bombois J., Compte M. & Patthey P., 2008. Suivi de la colonisation naturelle du cerf sur le Massif Jurassien. INTERREG IIIA FRANCE-SUISSE.
- Brundtland, G.H., 1987. Notre Avenir à Tous, Oxford University Press.
- Chandosné C., 2008. Contrat de développement de la Forêt Comtoise-Action Equilibre Faune Flore Chevreuil.
- Brainerd S., 2007. Charte européenne de la chasse et de la biodiversité. Document de la Convention de Berne T-PVS (2007) 7 révisé, Strasbourg, 28 pp.
- Code de l'environnement, (partie Législative) – Livre IV –Titre II : Chasse.
- Code rural, (partie Législative) –Livre II – Section 1 : Décision du juge des libertés et de la détention.
- Durentel P., 1991. Le nouveau manuel de la chasse. Editions Solar, Paris, 335 p.
- FDC 25, 2004. Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2004/2010, 145 p.
- FNC, 2005. Guide méthodologique pour l'élaboration des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique. 30 pp.
- Jost J.P., 2009. Oiseaux migrants-Hôtes de nos hivers. Editions Cabedita, Divonne-les-Bains, 82 p.
- Corinne J., 2000. Histoire de l'humanité - Vol 1, De la préhistoire aux débuts de la civilisation, Editions Unesco, 1658 p.
- DIREN & ONCFS, 2006. Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats (ORGFH).
- Lang P., 2009. Rapport de l'étude sur la notion d'espèces nuisible, 155 p.
- Lorgnier du Mesnil C., 2003. Chasse et forêt, Edition Gerfaut, Paris, 136 p.
- Landelle P., 2006. Aspects juridiques des ORGFH. Faune Sauvage 270 : 101-106.
- Mauvy B., Péroux R. & Guitton J.B., 2010. La gestion « en deux temps » des prélèvements de lièvres. Faune sauvage 287: 23–29.
- Méheust P., 1998. L'association communale de chasse agréée - Voyage au cœur de la cité ACCA. Editions Juris-Service, Lyon, 139 p.
- Napoléon & Duc de Bassano, décret du 11 juillet 1810. Décret impérial (N°. 5729.) concernant la fourniture, la distribution et le prix des Passe-ports et Permis de Port d'armes de chasse (Rambouillet), Chasse Bulletin des lois 301 N°5729.
- Perret E., 2003. Impact de la prédation des grands carnivores (loup *Canis lupus* et lynx *Lynx lynx*) sur les populations d'ongulés sauvages (espèces Nord-Paléarctique). 76 p.
- Réseau Bécasse, 2010. Bulletin d'information sur l'état des populations migratrices et hivernantes de bécasse des bois pour la saison 2010-2011 en France.
- Ricklefs R. E. & Miller G. L., 2005. Ecologie. Edition De Boeck, Bruxelles, 858 p.
- Sherrer V., 2008. La chasse acteur du développement durable pour la France et pour l'Europe - Chasse et développement durable. Les débats du forum d'IENA au conseil économique et social. Edition Montbel, Paris, 165 p.
- Terrel N., 2006. Document d'objectifs de gestion du site européen n°FR430 1323 / FR 431 2007, Basse vallée du Doubs. Réseau natura 2000, 332 p.
- Tobias M. & Omnès F., 2011. Réseau Agrifaune : Bilan de cinq années d'action. Faune sauvage 291 : 8-10.
- Vallance M., 2007. Faune sauvage de France: Biologie, habitats et gestion. Editions Gerfaut, Paris, 415 p.
- Widar J. & Luxen P., 2008. La problématique des dégâts de gibier en agriculture. Convention "gagnage-dégâts de gibier" région Wallonne / Fourrages-Mieux asbl, Marloie.
- Site Internet de la chambre d'agriculture de Franche-Comté, consulté en août 2011 : <http://www.franche-comte.chambagri.fr>
- Site Internet de la FNC, consulté en août 2011: <http://chasseurdefrance.com>
- Site Internet de l'ONCFS, consulté en août 2011 : <http://www.oncfs.gouv.fr>, consulté en août 2011.

SOMMAIRE :

MOT DU PRESIDENT	4
INTRODUCTION.....	5
PARTIE 1: BILAN DES ACTIONS SDGC 2004/2010	8
ENJEUX « HABITATS & ESPECES »	9
I. Habitats de la faune sauvage	10
II. Equilibre agro-sylvo-cynégétique.....	15
III. Gestion du sanglier	18
IV. Espèces soumises à un plan de chasse	22
V. Petit gibier.....	31
VI. Espèces Migratrices chassables	38
VII. Les espèces susceptibles d’être classées nuisibles	44
VIII. Espèces prédatrices protégées.....	50
IX. Suivi sanitaire de la faune sauvage	53
ENJEUX « FORMATION & COMMUNICATION »	55
I. Formation des nouveaux chasseurs.....	56
II. Formation et information des représentants des chasseurs	59
III. Formation et information des chasseurs	65
IV. Extension des activités cynégétiques conduites à Gonsans	69
V. Synergies chasseurs/agriculteurs et chasseurs/sylviculteurs	71
VI. Communication externe	76
VII. Concertation avec les autres utilisateurs de la nature	79
ENJEUX « PRATIQUES & MODES DE CHASSE »	82
I. Diversité des pratiques cynégétiques	83
II. Promotion d’une chasse éthique et de comportements porteurs	86
III. Sécurité liée à l’acte de chasse	89
IV. Respect du gibier	90
MISE EN PLACE DES PAYS CYNEGETIQUES.....	93
I. Localisation des pays cynégétiques	94
II. Fonctionnement actuel des pays cynégétiques	95
III. Actions menées à l’échelle des pays cynégétiques	96
IV. Atouts et limites de la constitution des pays cynégétiques et modifications à prévoir	99
PARTIE 2 : FICHES ESPECES	
CONCLUSION ET PERPECTIVES.....	99

ENJEUX

« HABITATS

&

ESPECES »

La chasse est un loisir, une passion. Pour l'exercer, le chasseur a besoin de territoires riches en gibier. Or, les activités humaines, telles que l'urbanisation, l'agriculture ou la sylviculture, perturbent et réduisent les milieux naturels, entraînant le déclin des populations animales.

Le département du Doubs est essentiellement forestier puisque le taux de boisement avoisine les 43%. Ainsi, l'activité sylvicole est omniprésente et a des répercussions sur les habitats des espèces forestières. D'autre part, le Doubs possède une agriculture essentiellement herbagère, due à la fabrication du Comté, avec une Surface Toujours en Herbe (STH) représentant 70% de la Surface Agricole Utile (SAU). Or, ce type de culture est bien moins favorable à la présence du petit gibier que la culture céréalière, par exemple. Enfin, les zones humides sont en régression au niveau national, avec 10 000 hectares qui disparaissent chaque année. Sachant que la surface en zones humides de notre département est relativement faible (1,9%), il est important de la préserver et la protéger.

Cependant, la présence de la faune sauvage peut avoir un impact sur les activités agricoles et sylvicoles, de part leurs mœurs comportementales ou alimentaires. C'est pourquoi, la mise en place d'une gestion durable contribuant à un équilibre entre le maintien de la faune sauvage, des milieux et des activités humaines, est indispensable.

Ainsi, les enjeux « Habitats et Espèces » regroupent les actions qui ont été mises en œuvre pendant six ans, pour préserver les milieux naturels et la faune sauvage, mais aussi les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

I. Habitats de la faune sauvage

Objectif : Contribuer à l'amélioration de la qualité des habitats pour la faune sauvage

ACTIONS	ETAT DE REALISATION
Maîtrise foncière de surfaces à intérêt écologique	
Aa1 :	
Adhérer à la Fondation Nationale pour la protection des habitats et de la faune sauvage	
Acquérir des micro-parcelles afin de faciliter l'implantation de haies, de bandes enherbées, de cultures à gibiers...	
Acquérir des parcelles plus vastes via la Fondation	
Actions relatives aux zones agricoles	
Ab1 : Participer en tant qu'expert « Faune sauvage » à la Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA)	
Ab2 : Encourager les agriculteurs à adopter des actions bénéfiques à la faune sauvage	
Ab3 : Provoquer une rencontre départementale multipartenariale destinée à étudier les différents leviers pour revaloriser la haie auprès des agriculteurs	
Ab4 : Identifier les zones où les équilibres biologiques sont menacés et proposer au Préfet de prendre des mesures réglementaires de protection	
Ab5 : Promouvoir les Jachères Environnement Faune Sauvage auprès des agriculteurs	
Actions relatives au milieu forestier	
Ac1 : Engager la concertation auprès des organismes sylvicoles afin d'améliorer les capacités d'accueil pour la faune, au sein des milieux forestiers	

Action réalisée



Action en cours



Action non réalisée



ACTIONS	ETAT DE REALISATION
Diminuer l'impact de l'artificialisation	
Ad1 : Apporter nos connaissances techniques aux organismes chargés des études d'impacts lors de la création de nouvelles infrastructures	
Ad2 : Contribuer, en liaison avec les services de l'État et les autres partenaires concernés, au recensement des principaux axes de passage du gibier sur les routes du département	
Ad3 : Valoriser les terrains situés sous l'emprise des lignes à très haute tension	
Diminuer l'impact des pratiques cynégétiques pénalisantes	
Ae1 : Sensibiliser les responsables cynégétiques à l'intérêt de constituer les réserves de chasse prioritairement dans les zones d'intérêt patrimonial	
Ae2 : Sensibiliser les chasseurs de gibier d'eau à l'impact négatif de la grenaille à plomb pour la faune sauvage en zones humides	
Gestion de l'habitat par les responsables cynégétiques locaux	
Af1 : Promouvoir des actions d'aménagement local des territoires au bénéfice de la faune sauvage	
Af2 : Promouvoir des actions locales centrées autour de la préservation et de la restauration des milieux	

Action réalisée



Action en cours



Action non réalisée

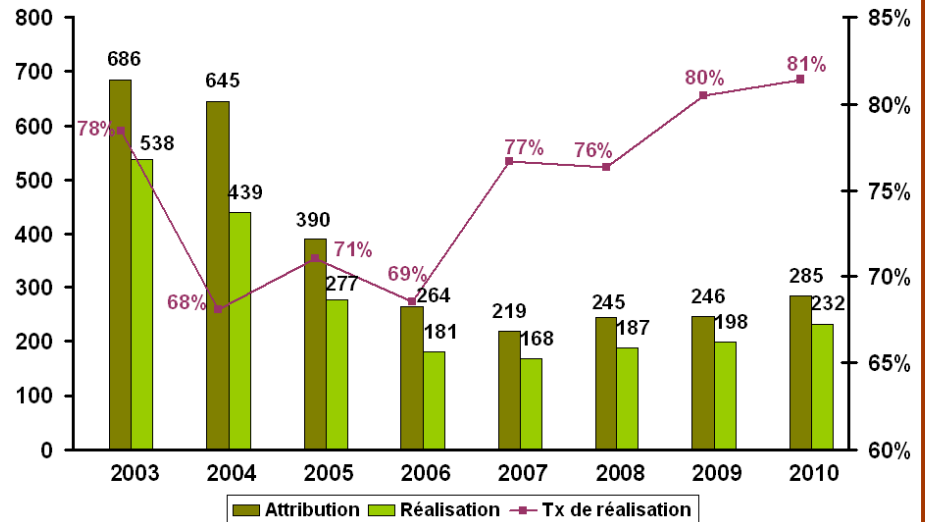


MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Action Aa1 : Adhérer à la Fondation Nationale pour la protection des habitats et de la faune sauvage			
Etat de réalisation	 La FDC 25 adhère à nouveau à la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage depuis 2005.	Devenir de l'action	 La FDC 25 continuera à adhérer à la fondation.
Action Aa1 : Acquérir des micro-parcelles afin de faciliter l'implantation de haies, de bandes enherbées, de cultures à gibiers...			
Etat de réalisation	 En 2008, pour acquérir une parcelle de 4,30 ha à Bouclans, la FDC 25 a fait acte de candidature auprès de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural). De plus, elle a pu exposer ses motivations à la Commission cantonale des structures du canton de Roulans. Cependant, aucune parcelle n'a été acquise à ce jour pour des raisons financières.	Devenir de l'action	 Acquérir la maîtrise foncière de petites parcelles.
Action Aa1 : Acquérir des parcelles plus vastes via la Fondation			
Etat de réalisation	 La FDC 25 a contacté la Fondation pour l'achat d'une forêt à Tétras mais celle-ci n'a plus la possibilité de subventionner l'achat de terrain. En effet, les quelques fonds restant servent à la gestion des dossiers existant.	Devenir de l'action	 Acquérir la maîtrise foncière pour de petites parcelles.
Action Ab1 : Participer en tant qu'expert « Faune sauvage » à la Commission Départementale d'Orientation Agricole ...			
Etat de réalisation		Devenir de l'action	

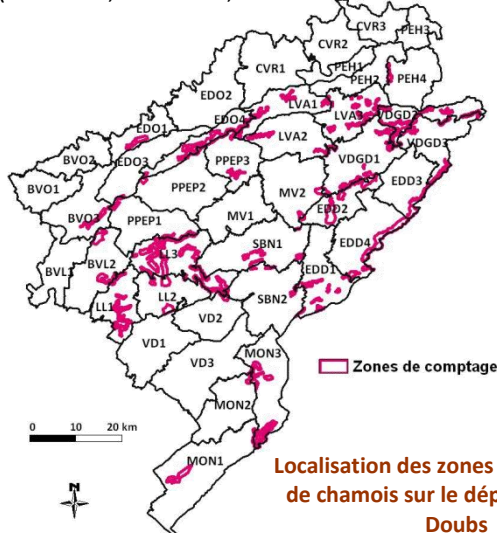
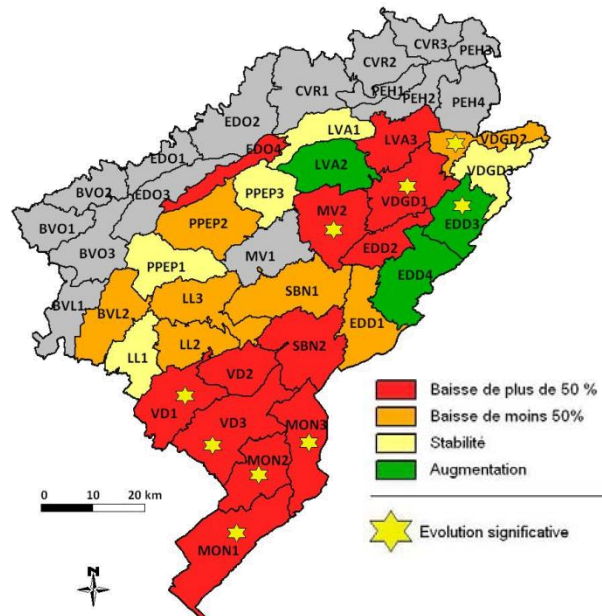
CHAMOIS*Rupicapra rupicapra***Espèce chassable soumise
à plan de chasse****Gestion de l'espèce**

La gestion des prélèvements de chamois repose sur un plan de chasse qualitatif distinguant les adultes mâles, femelles et les jeunes. En effet, cette population ayant un faible taux d'accroissement, elle pourrait être déséquilibrée par des prélèvements orientés vers les beaux mâles.

**Plans de chasse "chamois" de 2003 à 2010****Suivi des populations de chamois :****Méthode « approche / affût combinés »**

Pour recenser les populations de chamois, la méthode « approche / affût combinés » est réalisée sur les différents secteurs à chamois du département, avec une rotation de quatre ans. Ces comptages se passent de décembre à février lorsque les chamois sont regroupés en hardes, dans un couvert végétal transparent après la chute des feuilles. Elle nécessite un grand nombre de bénévoles comme les chasseurs locaux et les établissements scolaires. Des observateurs sont placés à des postes fixes (rochers, ravins ouverts) où les chamois peuvent se réfugier après avoir été dérangés par les traqueurs parcourant le secteur à pieds. Chaque bénévole note ses observations sur une fiche, c'est-à-dire le nombre d'individus observés, le sexe, la classe d'âge, l'heure, le lieu et le sens du déplacement.

En fin de comptage, toutes les fiches sont analysées pour éliminer les doubles comptages, afin d'obtenir un nombre minimum d'individus validé par tous les participants (forestiers, chasseurs, ONCFS...)

**Localisation des zones de comptages
de chamois sur le département du
Doubs****Evolution des prélèvements de chamois par UG entre 2004 et 2010.**

La méthode « approche / affût combinés » permet d'être au plus proche de la réalité en termes d'effectifs de chamois, mais elle est aussi une excellente opération de communication regroupant chasseurs, grand public et partenaires techniques. Un plan de chasse adapté à cette population peut alors être établi, c'est-à-dire une attribution égale à 15 % des effectifs comptabilisés. Les prélèvements ont diminué de plus de 50 % entre 2003 et 2010, passant de 538 à 232 individus prélevés, confirmé à l'échelle des UG avec une majorité de baisse des réalisations. Néanmoins, la population semble stable depuis 2007, avec un taux de réalisation en hausse qui a atteint 81% en 2010. Sachant que le chamois est chassé à l'approche dans le Doubs, le taux de réalisation est bon. La méthode de suivi semble donc adapter à nos effectifs de chamois.

RESUME

Depuis la loi chasse du 26 juillet 2000, les Fédérations Départementales des Chasseurs doivent réaliser un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Ce document a pour vocation de présenter la politique cynégétique départementale des six années à venir.

Le premier SDGC du Doubs a été adopté en 2004. Il comporte un état des lieux de la chasse dans le Doubs (ses acteurs, ses habitats et ses espèces), la mise en place des pays cynégétiques ainsi que le projet cynégétique 2004/2010 comportant pas moins de 185 actions.

Le SDGC 2004/2010 étant accompli, le but de ce stage a été de réaliser le bilan de ce schéma. Chaque action y est reprise une à une, avec son état de réalisation, son développement et la nécessité de poursuivre ou non l'action entreprise. Ce bilan est complété de fiches des principales espèces « gibier » du département. Elles font l'inventaire, espèce par espèce, des prélèvements et des mesures de gestion cynégétique et faunistique mises en œuvre entre 2004 et 2010. Il permet de comprendre pourquoi certains objectifs n'ont pas été atteints afin d'envisager leurs poursuites ou non dans le prochain SDGC.

Mots clés : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), chasse, équilibre agro-sylvo-cynégétique, département du Doubs.

ABSTRACT

Further to the hunting act of 26th July 2000, the Departmental Federation of Hunters must now work out a plan of hunting management specific to the Doubs. This plan will outline hunting policy for the next six years.

The first departmental plan of hunting management in the Doubs was adopted in 2004. It includes an overview of hunting in the Doubs: of the hunters themselves, and of the species and habitats of the animals hunted. It establishes which land may be used for hunting and reports on no fewer than 185 actions which have been taken by the federation during the period of 2004 to 2010.

The departmental plan of hunting management having now been completed, the goal of my work experience is to assess it. I have examined each 'action' one by one and have looked at how far it has been developed and at whether or not it should be continued. This evaluation is completed by an inventory of the key species of game hunted in the department and of the hunting management measures taken between 2004 and 2010. Also explained are the reasons why some of the objectives were not achieved.

Key words: Departmental plan of hunting management, hunting, balanced agro-forestry-hunting, department of the Doubs.